

Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE

COMPTE-RENDU DU

Conseil municipal du 25 février 2021

0. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021
2. Débat d'orientation budgétaire
3. Fiscalité SIPG
4. Fiscalité SIVOM
5. Subvention à l'OGEC
6. Subventions aux associations
7. Convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture
8. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche Le P'tit Martin
9. Approbation de la convention avec l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale
10. Gratification des étudiants de l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale
11. Cession du chemin rural à la société MF Immobilier
12. Cession du chemin rural à Madame Carine Ogounchi
13. Approbation du pacte de gouvernance métropolitain
14. Convention de mise à disposition d'un agent d'entretien de la commune de Saint Martin la Plaine au SIVOM Le Rieu
15. Questions diverses

Monsieur le maire fait l'appel.
Le quorum est atteint.
Le secrétaire de séance est Cyril Balthazard

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Aucune décision n'a été prise par le maire.

Question 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021

Rapporteur : Monsieur le maire

Il vous est proposé d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021.

Question 2 : Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Jean-Georges Laurent

La loi d'administration territoriale de la République du 2 février 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus récemment l'article 107 de la loi sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5111-36 du code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.
Le rapport complet est joint en annexe.

Le rapport complet fait l'objet d'une présentation par Monsieur Jean-Georges Laurent, adjoint aux finances.

Jean-Georges Laurent présente le rapport d'orientation budgétaire.

Il balaie le contexte économique mondial, national, et enfin de Saint Etienne Métropole

Il présente les différentes dotations de l'Etat, de Saint Etienne Métropole. Les recettes fiscales, la taxe additionnelle des droits de mutation.

Enfin, les recettes propres relatives aux services proposés par la commune : restaurant scolaire, portage de repas, crèche, périscolaire.

Jean-Georges Laurent présente l'investissement, puis le résultat 2020.

Benoît Guilhon demande des précisions sur ces deux résultats.

Martial Fauchet précise que le résultat de fonctionnement permet de couvrir le résultat d'investissement. La commune a ainsi un résultat cumulé positif de 206 090,88 reporté sur 2021.

De plus, il ne s'agit pas de trésorerie mais d'un bilan.

Martial Fauchet remercie **Jean-Georges Laurent** pour sa présentation très claire.

Il précise que c'est le premier budget de la mandature et qu'il représente les projets 2021.

Jean-Luc Dutarte se réfère au précédent rapport d'orientation budgétaire et demande combien de personnel est présent dans la commune.

Concernant les dépenses COVID, l'Etat a-t-il subventionné les masques, les produits désinfectants...

Les frais de contentieux sont aussi très élevés et coûtent à la population.

Il souhaiterait des précisions sur l'investissement.

Jean-Georges Laurent précise que le détail est inscrit dans le ROB.

Martial Fauchet : en page 51 du ROB, le tableau des effectifs.

Les procédures concernent essentiellement l'urbanisme, les recours sont de plus en plus nombreux en urbanisme. Cette année, la commune a été condamnée dans un dossier ancien « Harrys & Co ». La commune a perdu en appel et n'a pas souhaité poursuivre au Conseil d'Etat.

Nous avons d'autres dossiers d'urbanisme dans lesquels nous sommes en procès.

Un gros dossier est relatif au contentieux avec le SIEL. Il est relatif à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Actuellement, le dossier est au conseil d'état et tous les élus ont été informés de la procédure lors d'un précédent conseil municipal. Notre procédure a été acceptée et sera bientôt introduite devant le conseil d'état. Si nous gagnons ce procès, nous pouvons obtenir jusqu'à deux millions d'euros. Nous ne percevons toujours pas la TCFE, et le recours pourrait nous permettre de percevoir 70 000 euros de TCFE par an.

La subvention du Département pour La Gare sera perçue pour moitié en 2021 et l'autre moitié en 2022.

Concernant la subvention de l'Etat sur les masques, la commune a acheté des masques avec un groupement de commande avec SEM mais nous les avons achetés trop tôt par rapport aux conditions imposées par l'Etat.

Benoît Guilhon : je remercie **Jean-Georges Laurent** qui a fait un très gros travail mais je souhaiterais des informations supplémentaires sur les dépenses relatives au COVID. Est-ce que toutes les dépenses ont été prises en compte ?

Martial Fauchet indique que le COVID a coûté entre 30 et 40 000 euros. Il y a eu des dépenses mais il y a eu aussi des dépenses non faites : repas, moins on vend de repas à la cantine moins les dépenses sont importantes puisque la commune subventionne les repas. Le COVID n'a pas déséquilibré le budget de fonctionnement communal.

Vincent Triouleyre : A-t-on employé plus de personnel à cause du COVID ?

Françoise Lafay-Fechner : on a renforcé la présence des agents d'entretien notamment mais le personnel périscolaire, crèche a été moins présent puisque la crèche et les écoles, le périscolaire ont été fermés.

Martial Fauchet : il n'y a pas de surcoût de personnel. La difficulté principale est le recrutement. Nous avons parfois dû embaucher des remplaçants de remplaçants. Aujourd'hui, on se pose même la question d'externaliser la prestation « entretien des locaux ».

Les orientations budgétaires 2021 :

En fonctionnement :

Jean-Georges Laurent présente maintenant les orientations 2021. Il s'agit bien d'orientations.

Les chiffres des dotations de l'Etat ne sont jamais connus très en avance, il s'agit donc de prévisions.

Nous les aurons peut-être précisément avant le vote du budget.

La prévision de dépenses de fonctionnement par budget :

Sébastien Meiller présente le budget communication comme indiqué dans le ROB, remise en état des panneaux d'information et achat de nouveaux panneaux.

Françoise Lafay-Fechner fait la même chose pour le budget « Jeunesse » avec l'accueil de stagiaires de l'IREIS pour établir un diagnostic « jeunesse ».

Dominique Dubos et Sébastien Meiller font la même chose pour le budget « Animation de la commune », avec notamment une animation importante pour Noël, des ateliers liés au développement durable, les maisons fleuries, voire des animations avec les commerçants pour le Beaujolais nouveau par exemple.

Jean-Luc Dutarte pour le patrimoine. Aucune somme n'est sollicitée pour 2021 mais en 2022, le projet phare sera le livret du nom des rues, ainsi que l'organisation d'une visite du village pour les Saint Martinaires et la remise en œuvre de circuits de randonnées pédestres.

Cyril Balthazard et Claude Chirat présentent le budget sollicité pour la culture. Le but est d'augmenter le nombre de spectacles sur la commune, notamment sur la salle de La Gare, on espère une dizaine de représentations. Il est envisagé d'éditer un agenda, livret de spectacles en communication.

En raison de l'absence de **Nadine Meyrieux, Janine Ruas** va présenter le budget du Conseil Municipal Enfant (CME), qui comprendra notamment une visite de l'île du beurre à Tupin et Semons (69) en juin sur le thème de l'éco-citoyenneté...en espérant que le COVID ne vienne pas contrarier ces projets. L'année 2020 ayant été particulièrement difficile pour le CME qui n'a pratiquement jamais pu se réunir.

Jean-Georges Laurent : Le SIVOM va effectuer des travaux et donc il sera nécessaire d'acheter des fournitures.

Martial Fauchet précise que ceci vient en déduction des prestations de service.

Jean-Georges Laurent, pour le CCAS, la même subvention qu'en 2020 est maintenue.

Dominique Dubos précise que la crise sanitaire n'a pas engendré de demandes supplémentaires.

Sébastien Meiller présente les subventions aux associations. Il s'agit d'un budget stable par rapport à 2020, conformément aux tableaux qui sera présenté ultérieurement.

Martial Fauchet : il existe une somme de 3 000 euros non affectée qui peut permettre de financer une initiative particulière. L'objectif est de dynamiser le secteur associatif.

Lucie Bernardi : dans la liste des associations, il n'y a pas l'ACCA (association pour la chasse).

Martial Fauchet : les subventions sont données aux associations avec lesquelles la commune a des contacts et jusqu'à présent l'ACCA était inconnue de la commune, la commune n'a jamais été invitée aux assemblées générales. L'ACCA bénéficie également d'un local communal mis à disposition gratuitement et à ce jour aucune demande de subvention n'a été adressée.

Vincent Triouleyre : il y a une augmentation de 150 000 euros de charges générales. De quoi s'agit-il ?

Jean-Georges Laurent : il y a des dépenses nouvelles pour la culture, les animations, un nouveau marché avec le restaurant scolaire.

Martial Fauchet : le budget sera voté le mois prochain et des précisions seront apportées et détaillées. Lors de l'envoi de la note de synthèse du prochain conseil municipal, tout sera détaillé.

Janine Ruas : les subventions aux écoles ont-elles été versées ?

Sébastien Meiller : certaines ont été reportées en raison du COVID et en accord avec les associations concernées.

En investissement : Voir le tableau

Françoise Lafay-Fechner précise que la crèche devrait obtenir un subventionnement de 80 % des dépenses HT engagées. Il faut noter que la crèche date de 2003. Des investissements ont été jugés nécessaires parmi lesquels une évolution du logiciel de gestion.

Pour le restaurant scolaire, il y a un investissement moindre vu le projet de création d'un Pôle Enfance.

Claude Chirat pour la mairie : une refonte globale de l'accueil est prévue pour le confort du personnel et des usagers, et améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite.

Jean-Georges Laurent précise que l'accès sera amélioré, ainsi que l'accueil des clients de la Poste.

Claude Chirat : Pour la MJC, il reste des travaux intérieurs à faire avec une mise en conformité des sols, des sanitaires.

Françoise Lafay-Fechner : Pour l'école des arbres seront plantés rapidement durant les vacances de printemps, des bancs seront installés cet été.

Certains enseignants souhaitent une climatisation à l'école, mais la commission finances a jugé cet investissement non adapté.

Stéphanie Proia : Y a-t-il eu des relevés de températures ?

Françoise Lafay-Fechner : A priori, pas de relevés de température.

Claude Chirat précise que l'école est un bâtiment à hautes performances énergétiques et que la chaleur y pénètre peu.

Janine Ruas : Ce sujet de climatisation a déjà été débattu et refusé lors de la précédente mandature mais néanmoins habitant à côté et ayant la même exposition que l'école, je pense qu'il fait vraiment très chaud dans l'école.

Vincent Triouleyre : on peut peut-être l'imaginer pour quelques classes seulement.

Jean-Georges Laurent : des relevés de températures devraient être effectués. Si on doit investir dans une climatisation, cela représente un très gros budget, de l'ordre de 150 000 euros pour toute l'école.

Claude Chirat : on ne peut pas se permettre d'isoler quelques classes seulement car la chaleur passe par les cloisons.

Jean-Georges Laurent : il faut ajouter des dépenses de maintenance.

Françoise Lafay-Fechner : Il faut peut-être aussi repenser la végétalisation des espaces. De plus, ce n'est pas du tout écologique.

Yann Miribel : Est-il possible d'installer des casquettes au-dessus des fenêtres exposées plein sud ?

Martial Fauchet : Ceci peut être à étudier : casquettes, brumisateurs... Lors des mois les plus chauds les enfants sont en vacances. Faut-il se poser la question pour le Pôle Enfance ? Avec une solution alternative.

Claude Chirat complète la réflexion en précisant que l'hiver, il est bien que le soleil entre dans les classes. Il propose de faire une campagne de relevés de températures au mois de juin et début juillet.

Sylvie Bonjour : présente l'accès PMR de l'église. Il s'agit d'une bande de roulement en goudron.

Benoit Guilhon : N'y-a-t-il pas une alternative au goudron qui n'est pas du tout écologique ?

Martial Fauchet : Toutes les idées sont bonnes à prendre.

Benoit Guilhon fera une proposition.

Claude Chirat : Il est indispensable de réfléchir à l'acoustique et à l'accès de La Catonnière.

Jean-Michel Demore qui habite à proximité de La Catonnière précise qu'il y a beaucoup de bruit lors des fêtes. Les 10 000 euros d'étude c'est bien, mais ne faut-il pas dès 2021 programmer une tranche de travaux.

Gisèle Gay souhaiterait que l'allée soit réalisée.

Martial Fauchet indique que si le conseil souhaite faire les deux, on fera l'acoustique et l'accès. Nous sommes là pour débattre. Ce débat se conclura lors du vote du budget. Nous avons cependant une capacité de financement qui n'est pas extensible, des choix et des priorités seront nécessaires.

Sylvie Bonjour : La voirie concerne essentiellement les chemins communaux. Le reste de la voirie est de la compétence de Saint Etienne Métropole. Nous avons 33 km de chemins à entretenir, c'est très long.

Martial Fauchet : les chemins communaux sont un éternel recommencement. Il faut régulièrement les entretenir.

Claude Chirat : les intempéries dégradent régulièrement les chemins.

Yann Miribel : Le SIVOM a-t-il les compétences pour entretenir les chemins ?

Claude Chirat indique que cela dépend des travaux à réaliser.

Sandrine Vialla quitte la séance à 22 heures et donne pouvoir à Céline Carle-Chêne.

Sylvie Bonjour : une provision est versée à Cap Métropole pour le projet de « La Transmillière », mais il s'agit d'une dépense réelle.

Jean-Luc Dutarte : Nous provisionnons depuis trois ans ?

Jean-Georges Laurent : oui, mais le montant des travaux est important.

Pour le projet, les Cours, nous avons prévu une somme de 150 000 euros.

Sylvie Bonjour précise que la dépollution devrait être achevée prochainement.

Claude Chirat et Cyril Balthazard présentent les dépenses nécessaires pour la salle de La Gare et l'organisation de spectacles.

Claude Chirat : la commission « Pôle enfance » s'est réunie et les études doivent être lancées.

Pour la plateforme multi-activités des études doivent également être lancées.

Pour la « Tour de la Jalousie », il reste en « reste à réaliser » 50 000 euros.

Jean-Georges Laurent précise qu'un budget est vivant et que ces orientations sont encore susceptibles d'évoluer.

Sylvie Bonjour se demande pourquoi la DGF est si faible.

Jean-Georges Laurent précise que la DGF dépend de plusieurs variables dont :

- le nombre d'habitants de la commune,
- la superficie de la commune,
- une compensation de la part salaires de l'ex taxe professionnelle,

Enfin, il présente l'effectif des agents communaux : il y a 38 titulaires auxquels s'ajoute une vingtaine de contractuels.

Priscilla Briand quitte la séance à 22h43 et donne pouvoir à Claude Chirat

Ainsi, le nombre de conseillers en exercice est toujours de 27, le nombre de conseillers présents : 22, les votes par procuration 4, et le nombre de conseillers votants de 26.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- prend acte du débat d'orientation budgétaire 2021.

Question 3 : Fiscalité du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG)

Rapporteur : Janine Ruas

Chaque année, le syndicat intercommunal du pays du Gier interroge les communes membres pour connaître les modalités de son financement. Les collectivités adhérentes ont le choix entre une contribution budgétaire et la fiscalisation de leur contribution. La plupart ont opté pour cette dernière solution.

Les compétences du SIPG sont les suivantes :

- Enfance jeunesse : relais assistantes maternelles, Ludobus, Animation Jeunes (Développement social)
- Centre nautique (Développement des services et des équipements)
- Réseau des médiathèques (Culture, Tourisme, Loisirs)

Le coût des différentes compétences du SIPG est détaillé dans le tableau joint.

La contribution des communes au budget du SIVOM se fait selon le critère démographique, et aussi, pour la seule compétence de la mission locale, sur le nombre de jeunes par commune, âgés de 16 à 25 ans et sans emploi.

Il est demandé à la commune de SAINT MARTIN LA PLAINE, pour 2021, la somme de 136 169 euros. La contribution de la commune pour les années passées était la suivante :

2010 : 88 647 euros
2011 : 92 637 euros
2012 : 102 957 euros
2013 : 108 118 euros
2014 : 120 427 euros
2015 : 121 886 euros
2016 : 125 882 euros
2017 : 132 865 euros
2018 : 133 532 euros
2019 : 135 140 euros
2020 : 134 441 euros
2021 : 136 169 euros

Benoit Guilhon s'interroge sur le coût de la piscine.

Martial Fauchet précise que les dépenses relatives à la piscine sont fiscalisées c'est-à-dire payées par les habitants, comme toutes les dépenses du SIPG d'ailleurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.5212,

Vu le code général des impôts et notamment son article 16909,

- Décide d'acquitter la contribution de la commune pour l'année 2021 au syndicat intercommunal du Pays du Gier par la voie de la fiscalisation.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Question 4 : Fiscalité du SIVOM

Rapporteur : Jean-Georges Laurent

Suite à la transformation du SIVU Les Alouettes en SIVOM Le Rieu, avec deux compétences, « Stade de football » et « Pôle Technique », il a été décidé que :

- La compétence « Pôle Technique » est financée par les deux communes de Saint Joseph et de Saint Martin la Plaine,
La compétence « Pôle Technique » est financée par le budget général de la commune.
- La compétence « Stade de football » est fiscalisée.
La contribution des deux communes au budget du SIVOM compétence « Stade de football », varie selon la nature des dépenses :
 - * Dépenses de fonctionnement : 50 % chacune
 - * Dépenses d'investissement : 40 % pour la commune de Saint Joseph – 60 % pour la commune de Saint Martin la Plaine.

Comme pour le financement du SIPG, il est proposé au conseil municipal d'opter pour une fiscalisation selon la répartition ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.5212,

Vu le code général des impôts et notamment son article 16909,

- décide d'acquitter la contribution de la commune pour l'année 2021 au SIVOM Le Rieu par la voie de la fiscalisation pour la compétence "Stade de Football" de façon égalitaire pour les dépenses de fonctionnement soit 50/50, et pour les dépenses d'investissement, la répartition est de 60% pour la commune de Saint Martin la Plaine, contre 40% pour la commune de Saint Joseph.

Question 5 : Subvention à l'OGEC

Rapporteur : Monsieur le maire

La loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 garantit la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence. Le décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010 a été pris pour son application.

En cas de défaillance de la collectivité, les sommes sont inscrites d'autorité dans le budget communal.

La commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire.

La participation de la commune est calculée par élève et par an par rapport au coût de fonctionnement des écoles publiques de la commune en intégrant les dépenses suivantes :

- l'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, ce qui inclut outre la classe et ses accessoires, les aires de récréation, les locaux sportifs, culturels ou administratifs etc.
- l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux désignés ci-dessus tels que chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien ménager, fournitures de petit équipement, autres matières et fournitures, fournitures pour l'entretien des bâtiments, contrats de maintenance, assurances, etc.
- l'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement
- la location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques ainsi que les frais de connexion et d'utilisation de réseaux afférents
- la fourniture scolaire, aux dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles publiques

- la rémunération des intervenants extérieurs, recrutés par la commune, chargés d'assister les enseignants pendant les heures d'enseignement prévues dans les programmes officiels de l'éducation nationale
- la quote-part des services généraux de l'administration communale ou intercommunale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques
- au coût des transports pour amener les élèves de leur école aux différents sites pour les activités scolaires (piscine, gymnase...) ainsi que le coût d'utilisation de ces équipements
- le coût des ATSEM, pour les classes pré-élémentaires pour lesquelles la commune a donné un avis favorable à la conclusion du contrat d'association ou s'est engagée ultérieurement à les financer.

Compte	Intitulé				
	Charges à caractère général	2018	2019	2020	Moyenne sur trois ans
60611	Eau + assainissement	1 522,40	1 630,41	2 274,35	1 809,05
60612	Electricité	9 113,77	9 053,28	9 555,85	9 240,97
60613	Chauffage	8 538,15	10 633,04	7 572,98	8 914,72
60628	Autres (pharmacie)	60,63	35,90	198,12	98,22
60631	Produits d'entretien	2 976,94	1 816,17	3 061,40	2 618,17
60632	Petit équipement	828,87	70,86	440,16	446,63
60636	Vêtements de travail	40,00	40,00	116,64	65,55
6064	Fournitures administratives	1 864,08	2 086,68	999,13	1 649,96
6067	Fournitures scolaires	11 360,69	12 773,00	11 189,02	11 774,24
6135	Location matériel (photocopieurs)	1 476,48	1 440,00	1 440,00	1 452,16
61522	Entretien bâtiments	1 761,24	1 767,91	2919,83	2149,66
61558	Entretien autres biens			208 ,80	208,80
6156	Maintenance photocopieur Chauffage, incendie	1 895,66	2 130,89	2 227,17	2 084,58
616	Assurances + cotisations	568,70	583,94	667,94	606,86
6182	Documentation	299,00	63,00	112,00	158,00
6232	Fête et cérémonies	25,00	25,00	25,00	25,00
6262	Télécommunications	1 175,24	1 737,11	1 516,14	1 476,16
	Sous-total	43 506,85	45 887,19	44 524,54	44 778,73
	Charges de personnel	2018	2019	2020	
O12	Charges de personnel	138 845,44	136 746,37	147 844,43	141 145,41
	Coût total	182 352,29	182 633,56	192 368,97	185 924,14
	Nombre total d'élèves des écoles publiques	289	281	277	
	Coût /élève sur moyenne de 3 ans	631,00	650,00	694,00	661,55

Pour mémoire, la participation de la commune à l'OGEC pour les années antérieures était la suivante :

2020	651,40 euros/enfants
2019	620.77 euros/enfants
2018	653.82 euros/enfant
2017	615.85 euros/enfant
2016	614,00 euros/ enfant
2015	603,00 euros/enfant
2014	593,00 euros /enfant

Pour l'année 2019-2020, le nombre d'élèves étaient de 86, et pour l'année 2020-2021, il est de 89.

Cyril Balthazard demande si l'école privée bénéficie de subvention de la part des autres communes. **Martial Fauchet** ne sait pas. L'école privée sait bien que le montant de la subvention peut varier d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'attribuer à l'OGEC la somme de 661.55 euros par enfant de Saint Martin la Plaine scolarisé à l'école privée soit : 89 enfants* 661,55 € = **58 877,95 euros**
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Question 6 : Subventions aux associations

Rapporteur : Sébastien Meiller

Pour l'année 2021, il est proposé les subventions aux associations suivantes :

année 2021			
Nom ASSOCIATION	fonction.	except.	commentaire
A.P.E.L.	1 216	0	8,00€ par élève : 152 en 2020/2021- pour rappel une subv.except versée en 2020 pour American Village
AFEJ	30	0	adhésion médiathèque
Amicale du personnel	3 976	0	142€ / 28 agents adhérents hors SIVOM
Centre laïc	2 216	0	8,00€/ par élève : 277 en 2020/2021 - pour rappel une subv. except versée en 2020 pour 2 classes transplantées
Chœur amourine	450	0	
Comité de Jumelage	2 500	0	
Courir pour des pommes	250	0	
FC St Joseph-St Martin	500	0	
Hand vallées du Gier	1 000	0	
Les Croqueurs du Jarez	180	0	Alignement autres communes
S MOB (basket)	1 250	0	Pour rappel une Subv. except versée en 2020 pour tournoi de septembre 2021
Urbano Dance	500	0	
SOUS-TOTAL	14 068	0	
année 2021			
Nom ASSOCIATION	fonction.	except.	commentaire
Provision		3000,00	provision
TOTAL	14 068,00	0,00	
TOTAL budgété			17 068,00

Martial Fauchet précise que les 3 000 euros de provision pourront être utilisés pour verser à des associations qui auraient des initiatives subventionnables. L'objectif est d'encourager les projets innovants des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- fixe les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Question 7 : Convention avec la MJC

Rapporteur : Sébastien Meiller

La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et la culture. Elle encourage l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Elle formalise ces missions dans un projet associatif et l'évalue régulièrement. Les actions en direction des jeunes occupent une part importante de sa mission.

La MJC propose au public avec le concours de professionnels salariés et de bénévoles, des activités et actions de loisirs, d'insertion, d'animation, de formation dans les domaines socioculturel, culturel, social, sportif.

A l'écoute de la population, la MJC participe au développement local en agissant en partenariat avec la commune, les collectivités territoriales, les associations et institutions locales.

La MJC a sollicité la commune pour un partenariat.

Une convention a donc été établie et vous est proposée ci-joint.

Par la présente convention, la MJC s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique un projet associatif décliné en actions.

En contrepartie, la commune s'engage à participer financièrement à la MJC selon les conditions ci-dessous et pour un montant prévisionnel de 120 809 euros répartis en trois lignes distinctes :

- Une somme fixe de **71 900** euros durant toute la durée de la convention représentant la contribution aux frais de fonctionnement et de structure, détaillée comme suit :

- 44 800 € d'aide au fonctionnement
- 10 100 € d'aide au poste d'animateur du Conseil départemental
- 17 000 € de subvention CAF CEJ enfants

- Une aide au financement de la fonction employeur du poste de Direction pour la somme prévisionnelle de 43 909 € pour l'année 2021.

- Une somme fixe de 5 000 euros pour le projet jeunesse qui sera développé en partenariat avec la commission jeunesse de la commune. Cette somme est optionnelle et ne sera versée que sous condition de réalisation de ce projet partenarial.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il vous est proposé d'approuver cette convention et les modalités financières ci-incluses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- approuve la convention avec la MJC
- approuve les modalités financières relatives à cette convention
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2021

Question 8 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche Le P'tit Martin

Rapporteur : Françoise Lafay-Fechner

Afin d'assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles et d'améliorer les conditions de travail des agents, il a été décidé de moderniser la crèche municipale Le P'tit Martin. Il s'agit d'améliorer l'espace d'accueil afin d'optimiser la sécurité des enfants et de leur offrir un cadre harmonieux et épanouissant ainsi que de renforcer le niveau de service aux familles et maintenir un cadre agréable de travail pour le personnel.

Le montant des dépenses subventionnables est estimé à 35 119,10 euros HT et réparti de la façon ci-dessous :

Détail des dépenses	Montant des dépenses
Gros œuvre	863,26
Aménagement intérieur	8 238,54
Equipement simple et particulier	7 058,50
Aménagement extérieur	18 070,70,
Jeux extérieur	888,10
Total	35 119,10

Le plan de financement serait le suivant :

Intervenants au financement	Montant H.T en euros
• CAF (80 %)	28 095,28
• Fonds propres - Commune de Saint Martin la Plaine	7 023,82
TOTAL	35 119,10

Il est possible de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- adopte l'opération
- décide la réalisation des travaux et l'achat de fournitures pour un montant à 35 119,10 euros
- arrête les modalités de financement comme indiqué ci-dessus (CAF pour 80 %, fonds propres de la commune pour 20 %)
- sollicite l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales
- autorise le maire à déposer le dossier de demande de subvention
- autorise le maire à signer tout document y relatif.
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Question 9 : Approbation de la convention avec l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale de Firminy
Rapporteur : Françoise Lafay Fechner

L'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale – IREIS – est géré par l'AREFIS – Association Régionale d'Etude et de Formation à l'Intervention Sociale.

Depuis 2001, l'IREIS est devenu avec ses 5 établissements présents dans 5 départements différents (Ain, Loire, Savoie, Haute-Savoie, Rhône) **le plus important** centre de formation en travail social de la **région Auvergne-Rhône-Alpes**.

L'établissement de la Loire se situe à Firminy.

La commission jeunesse propose que l'IREIS établisse un diagnostic du territoire afin qu'au vu de ces éléments, la commune puisse mettre en place une politique jeunesse efficace et adaptée à la commune. Pour cela, elle propose que la commune accueille cinq stagiaires de l'IREIS afin d'établir ce diagnostic et propose des actions à envisager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- décide d'approuver la convention avec l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale.

Question 10 : Gratification des étudiants de l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale de Firminy
Rapporteur : Françoise Lafay Fechner

La commune de Saint Martin la Plaine, par l'intermédiaire du travail de la commission « Jeunesse » a décidé de signer une convention avec l'IREIS pour accueillir cinq stagiaires de fin février à début juin 2021.

Ces stagiaires doivent établir un diagnostic du territoire communal et proposer des actions à mener en faveur des jeunes.

Ces stagiaires vont travailler pour la commune moins de 309 heures.

En deçà de 309 heures (durée à partir de laquelle une gratification est due) les stagiaires n'ont droit à aucune gratification, cependant afin de les encourager, et vu que tout travail mérite salaire, il vous est proposé d'octroyer une gratification, de 250 euros par stagiaires.

De plus, il vous est proposé d'accueillir gratuitement au restaurant scolaire, les stagiaires qui effectueront une journée de 6 heures de travail minimum sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'accorder une gratification de 250 euros par stagiaire pour le stage effectué sur la commune,
- d'accueillir gratuitement au restaurant scolaire les stagiaires qui effectueront une journée de 6 heures minimum
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Question 11 : Cession d'une partie d'un chemin rural (quartier Les Cours) à la société MF Immobilier

Rapporteur : Sylvie Bonjour

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 janvier 2020 au 1^{er} février 2020 inclus, au rapport du commissaire-enquêteur et dans le cadre de la création du Lotissement « Les Fartonnieres » situé rue Antoine Seytre, il a été convenu de céder une partie du chemin rural à la société MF Immobilier, 61 rue Jean Jaurès 42800 Rive de Gier, représentée par Monsieur Maurice Esposito.

- La parcelle AY 343 d'une superficie de 7 m²
- La parcelle AY 344 d'une superficie de 15 m²
- La parcelle AY 345 d'une superficie de 16 m²
- La parcelle AY 346 d'une superficie de 8 m²
- La parcelle AY 347 d'une superficie de 9 m²
- La parcelle AY 348 d'une superficie de 21 m²
- La parcelle AZ 601 d'une superficie de 24 m²
- La parcelle AZ 602 d'une superficie de 10 m²
- La parcelle AZ 603 d'une superficie de 15 m²
- La parcelle AZ 604 d'une superficie de 8 m²
- La parcelle AZ 605 d'une superficie de 12 m²
- La parcelle AZ 606 d'une superficie de 10 m²

Pour une surface totale de 155 m².

Le prix du m² est estimé à 34 euros le m², par la mission domaniale, soit 155* 34 = 5 270 euros.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à vendre cette partie de chemin à la société MF Immobilier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- décide la vente d'une partie du chemin rural à la société MF immobilier pour un prix de 5 270.00 euros
- autorise Monsieur le maire, à signer l'acte notarié correspondant.

Question 12 : Cession d'une partie d'un chemin rural (Quartier Les Cours) à Madame Carine Ogouchi

Rapporteur : Sylvie Bonjour

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 janvier 2020 au 1^{er} février 2020 inclus, au rapport du commissaire-enquêteur, le chemin rural a été déclassé. Une partie a été cédée à la société MF Immobilier pour la création du lotissement « Les Fartonnieres ».

Madame Ogouchi a sollicité la commune pour acquérir l'autre partie. Le terrain lui permettra un accès aisé à sa propriété.

Par courrier en date du 5 février 2021, Madame Ogouchi s'est engagée auprès de la commune à acquérir ce terrain

Il vous est proposé de céder 52 m² (parcelle AY 349 d'une superficie de 25 m² et parcelle AZ 600 d'une superficie de 27 m²) du chemin rural à Madame Carine Ogouchi, 13 Les Cours, Saint Martin la Plaine, au prix de 34 euros le m², soit 52* 34 = 1 768 euros.

Jean-Luc Dutarte demande où passe la route transversale qui sera créée prochainement ?
Martial Fauchet montre sur le plan la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- décide la vente d'une partie du chemin rural à Madame Carine Ogouchi pour un prix 1 768 euros
- autorise Monsieur le maire, à signer l'acte notarié correspondant.

Question 13 : Approbation du pacte de gouvernance métropolitain

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire donne lecture du pacte de gouvernance.

Par délibération en date du 5 octobre 2020, le conseil métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance, ainsi que le propose l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales issu de la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la ville et à la proximité de l'action publique.

Dans ce cadre, si les groupes de travail initialement prévus n'ont pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire, un projet de Pacte de gouvernance a été établi et validé par les vice-présidents puis adressé à l'ensemble des maires des communes membres de Saint-Étienne Métropole.

Le projet a ensuite été l'objet d'un examen par les maires dans le cadre de la Conférence des maires qui s'est tenue le 19 janvier 2021, qui ont pu faire part de leurs observations.

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, Saint-Étienne Métropole doit adopter ce pacte dans les 9 mois à compter du renouvellement général des membres du conseil métropolitain, après avis des conseils municipaux rendus dans un délai de 2 mois, après transmission du projet de pacte de gouvernance tel qu'annexé à la présente délibération. Ce pacte de gouvernance, sera également intégré au futur pacte métropolitain.

Il est demandé au conseil municipal de la commune, de bien vouloir se prononcer en faveur du pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

* se prononce en faveur du pacte de gouvernance.

Question 14 : Convention de mise à disposition d'un agent d'entretien de la commune de Saint Martin la Plaine au SIVOM le Rieu

Rapporteur : Monsieur le maire

Tous les agents du SIVOM travaillent désormais au Centre Technique Municipal de Saint Martin la Plaine. Les douze agents utilisent les locaux, il est donc nécessaire que l'entretien soit assuré régulièrement.

Un agent de la commune de Saint Martin la Plaine réalise l'entretien du CTM. Il est donc souhaitable de formaliser cette mise à disposition par une convention.

Cet agent assurait déjà l'entretien du site avant le passage en SIVOM.

L'agent interviendra 3 heures 45 minutes par semaine.

Il vous est proposé de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune au SIVOM Le Rieu.

Questions Diverses :

Nouvelle organisation du temps méridien au restaurant scolaire :

* **Françoise Lafay-Fechner** apporte des précisions sur le nouveau protocole COVID dans les établissements scolaires. Chaque classe doit être séparée de deux mètres par rapport aux autres.

Le temps méridien a été décalé pour l'école privée et le service de restauration se fait en trois temps. Il n'y a plus de brassage entre les écoles.

Exposition « Les châteaux de l'industrie »

* **Cyril Balthazard** va prochainement adresser un mail aux élus. En effet, cette exposition est organisée et portée par des bénévoles, ils ne peuvent pas assurer des horaires étendus d'ouverture. Ainsi, les élus seront sollicités pour ouvrir l'exposition, afin de la rendre le plus visible possible. Si certains élus sont intéressés ils peuvent se signaler auprès de Cyril Balthazard.

Pollution et circulation différenciée :

* **Martial Fauchet** a reçu un arrêté de pollution. Il y aura une circulation différenciée à partir de demain, vendredi 26 février 2021.

Départ d'un médecin et aides pour l'accueil d'un nouveau médecin :

* **Martial Fauchet** : suite au départ en retraite de Madame Augé le 30 juin 2021, médecin généraliste, la commune va favoriser la recherche d'un nouveau médecin. Les aides possibles de la commune sont à l'étude. Il s'agit de l'intérêt général.

Incivilités autour de La Gare et sur la commune :

* **Martial Fauchet** :

L'installation du conseil municipal s'est faite le 25 mai 2020

Dès le 26 mai, une rencontre a eu lieu à La Gare avec une soixantaine de riverains. Je leur ai demandé de ne pas intervenir directement et d'appeler le 17.

Une rencontre avec le commissaire de police s'est déroulée le 5 juin 2020.

Les contrôles ont été renforcés, plus de brigades mobiles se sont déplacées sur la commune.

Concernant le Parc de la Ronze :

En juin 2020, l'arrêté municipal a été renforcé (horaires), des interventions policières ont été programmées, le maire a rencontré les jeunes à deux reprises. Des articles dans Le Progrès sont parus, et relayés sur Facebook.

Concernant La Gare : Le maire a rencontré les jeunes en juin, septembre, novembre 2020 puis janvier 2021

Il a été demandé au policier municipal de renforcer ses contrôles. Des plaques d'immatriculation ont été relevées, et des courriers sévères adressés aux parents

Il avait été constaté que des motos et scooters stationnés sur le parvis de La gare. Des interventions de la police municipale et nationale ont été diligentées. Un arrêté d'interdiction de parking sur le parvis a été pris et le policier municipal intervient pour le faire respecter.

Face à toutes ces incivilités, un devis de vidéoprotection du parvis a été établi pour un montant de 3000€ est mis en attente pour l'étude d'un projet plus global.

Une accalmie, reconnue par les riverains, a été constatée de juillet à fin d'année au quartier de la Gare. Cependant, depuis fin janvier avec les beaux jours, les vacances et certains week-ends, les incivilités se sont reproduites.

Le maire a rencontré différents riverains le 8 février 2021. Certains expriment leur agacement voire leur inquiétude.

Une rencontre a eu lieu avec le commissaire de police le 11 février. Celui-ci évoque une délinquance en baisse.

Il précise cependant que pour toutes incivilités : il faut appeler le 17. En fait beaucoup disent l'appeler mais dans les faits peu d'appels sont réellement passés.

Un constat des événements de police est envoyé tous les 15 jours dans la commune et analysé en bureau municipal.

La police municipale, le maire et certains élus passent régulièrement. Le maire a échangé avec une brigade de police samedi 20 février 2021 : des contrôles d'identité, des relevés de plaque, voire des procès-verbaux sont effectués.

La commune a décidé de rédiger quatre arrêtés afin de faire respecter la quiétude des lieux et des habitants pour La gare et le jardin public. Ils seront affichés début mars de façon très visible par tous.

Une somme sera inscrite au budget 2021 pour la vidéoprotection sur la Gare. Une rencontre avec une société vidéoprotection s'est déroulée le 23 février, une rencontre avec l'expert vidéoprotection du commissariat sur site est prévue le 2 mars 2021.

La semaine dernière, des incivilités ont été relevées au Plantier : les plaques d'immatriculation relevées, des courriers ont été adressés et les parents sont convoqués par le maire.

Vendredi 20 février 2021, un riverain de la Gare a été violemment agressé, il a déposé plainte. J'ai appelé la compagne de cette personne pour lui affirmer le soutien de la commune et expliquer les mesures prises.

Face à ces constats, l'objectif de la commune est d'installer un premier niveau de vidéoprotection sur le secteur la Gare avant juin 2021

Il faut bien voir que c'est le premier budget que nous maîtrisons et nous affichons notre volonté d'améliorer la tranquillité des habitants de Saint Martin la Plaine et le quartier de La gare en priorité.

Voilà pour ce qui est des mesures préventives et coercitives.

Il faut prendre en compte la crise sanitaire qui a amplifiée ces incivilités, et le fait que des modes s'instaurent et se répandent dans tous les communes.

Qu'en est-il de la responsabilité des parents ? La collectivité ne peut être tenue pour responsable de incivilités commises. Son rôle est de les limiter et d'offrir des alternatives et des perspectives à cette jeunesse.

Concernant les incivilités ou les délits, je tiens à rappeler que la jeunesse trop souvent mise en cause, est loin d'en être la plus génératrice en volume et qu'il ne faut pas généraliser. Ces incivilités ne sont produites que par quelques groupuscules. Certes, elle fait plus de bruit mais, comme moi, vous avez constaté toutes les entorses à la loi sur les stops, les vitesses excessives, les stationnements sur les places handicapées etc., ...

Il faut prendre conscience que nous allons repousser les incivilités ailleurs la question est où ?

Et pour ces jeunes qu'avons-nous à leur offrir ?

Je rappelle que notre engagement de campagne est de travailler à une action jeunesse soutenue.

La commission jeunesse a engagé des actions concrètes pour cette action : audit en cours des attentes de la jeunesse (12 à 18ans), convention avec les Francas pour une action jeunesse sur la commune, convention avec la MJC sur un redémarrage d'une action jeunesse.

Enfin, concernant les vitesses excessives sur la commune, encore une fois, ce n'est pas la commune qui est responsable des agissements dangereux et inconscients.

Nous menons malgré tout en 2021, cinq études qui amèneront à des mesures de limitation de vitesse :

- La rue René Charre
- La route de l'Europe
- La rue de Fontane
- Le chemin de Montjoint
- Le chemin de Gitoux

Je rappelle que la commune souhaite limiter la vitesse à 30 km/h sur tout le centre-bourg et améliorer la cohabitation des piétons, deux roues et automobiles.

Enfin je rappelle pour la petite histoire, qu'il y a quelques mois, l'un des riverains réclamant des ralentisseurs pour aller moins vite devant chez lui, a été pris en flagrant délit d'excès de vitesse sur la commune et sanctionné Cela laisse à réfléchir ...

Martial Fauchet regrette l'absence régulière de la presse.

La séance est levée à 00h15